

APPEL À PROJETS DE SOUTIEN À LA TRANSMISSION ET DE LA VALORISATION DE LA *LENGA NOSTA* 2020

RÈGLEMENT

I. Contexte et objectifs de l'appel à projets

Grâce à LA PASSEM 2020, 60 000 € devraient être collectés par la vente des kilomètres auxquels il convient d'ajouter les 5 000 € non distribués en 2018.

Ce sont donc 65 000 € qui devraient être reversés au profit de projets collectifs pour **la transmission et la valorisation de la *Lenga Nosta***.

Cet appel à projets vise à :

- **faciliter l'émergence et/ou l'expérimentation de nouvelles actions, activités répondant à l'objectif de la transmission et/ou de la valorisation de la *Lenga Nosta*,**
- **soutenir le développement, la structuration, la consolidation des actions en direction de la transmission et/ou de la valorisation de la langue,**
- **favoriser la mise en réseau, valoriser et appuyer le travail partenarial, le travail en commun des différents acteurs.**

La *Lenga Nosta* doit tenir une place prépondérante dans le cadre du projet et ne pas se limiter à une simple utilisation symbolique.

II. Candidats autorisés à déposer un dossier et bénéficiaires des projets

Les candidats autorisés sont les associations déposées et entreprises à but non lucratif.

Les projets soumis devront bénéficier, au moins, à la population établie en Béarn, Bigorre, Landes et Bas-Adour.

Les associations organisées en fédération d'associations ne pourront déposer qu'un seul dossier par fédération départementale.

III. Retrait et dépôt du dossier de candidature

Le porteur du projet doit compléter un dossier de candidature qui est téléchargeable sur le site internet de l'association LIGAMS (<http://lapassem.com>).

Le dossier à constituer devra comporter :

- le dossier de candidature « Appel à projet de soutien à la transmission et de la valorisation de la *Lenga Nosta* 2020 » complété ;
- un budget prévisionnel de l'action établi sur 12 mois maximum ;
- le bilan et compte de résultat de l'année N-1, datés et signés par le/la président·e ou le/la gérant·e ;
- les statuts de l'association, datés et signés par le/la président·e ou le/la gérant·e ;
- la copie du récépissé de déclaration en préfecture ;
- le certificat d'inscription au répertoire des établissements (SIRET)
- un relevé d'identité bancaire de la structure ;
- le projet d'établissement ou projet associatif ;
- un visuel (logo, image, affiche...) ;
- tout document complémentaire permettant de valoriser l'action et le projet de transmission de la *Lenga Nosta*.

Ce dossier de candidature ne devra pas dépasser 8 pages (sans compter les annexes). Il sera transmis au plus tard le **mardi 15 septembre 2020**, date limite de dépôt des dossiers, soit par :

- courriel à ligamsligams@gmail.com
- courrier à Association LIGAMS, 46 boulevard Alsace Lorraine, 64 000 PAU

IV. Modalités d'instruction

1. Conditions d'éligibilités

Les initiatives peuvent concerner tous les domaines d'activités et tous les publics si leur objectif et leur finalité est la transmission et/ou la valorisation de la *Lenga Nosta*. Cet appel à projets est conçu comme un outil d'amorçage et de développement. Les projets ne doivent pas être de nature à diviser (une frange de la population), ils devront véhiculer une image positive et tournée vers l'avenir.

La réalité de la transmission et de la valorisation de la *Lenga Nosta* proposée sera analysée au regard de critères d'appréciation notamment liés **au contexte de l'initiative** (lieu, besoins/aspirations sociales, cibles, vision à long terme), **à sa dynamique collective** (qualité des partenariats mis en œuvre, ancrage territorial, participation active des parties prenantes dont les bénéficiaires, gouvernance collective) et **à ses résultats attendus et à ses impacts**.

Une grille de repères de 12 critères, tels que présentés à la fin du présent règlement, guidera ainsi la lecture collective et le choix des actions qui seront proposées dans cet appel à projets.

Il est donc attendu une présentation précise du projet, de ses modalités d'évaluation, ainsi que de ses perspectives de développement.

Les projets ne répondant pas aux conditions d'éligibilités seront écartés.

2. Processus de sélection des candidatures

Les dossiers de candidature seront d'abord analysés par un comité de sélection composé de :

- 3 membres du conseil d'administration de LIGAMS,
- 3 responsables de secteur,
- 3 professionnels de la *Lenga Nosta*,

afin de s'assurer que les dossiers répondent aux conditions d'éligibilité.

Les dossiers pré-sélectionnés seront publiés sur le site LIGAMS (www.lapassem.com) et soumis à un vote en ligne, ouvert à tous. Le projet qui aura recueilli le plus de suffrages sera ainsi retenu.

Les autres lauréats seront choisis par le comité de sélection. L'assemblée générale de LIGAMS au mois de novembre 2020 arrêtera le choix final des projets.

LIGAMS souhaite cibler sa participation et soutenir de manière conséquente les projets retenus, c'est pourquoi, la sélection finale ne comprendra que 2 à 10 projets maximum.

Le comité de sélection s'attachera, autant que faire se peut, à retenir des projets situés sur au moins 4 zones géographiques différentes (en Béarn, Bigorre, Landes et Bas-Adour) ou des projets à dimension territoriale.

3. Modalités de l'aide

L'aide est plafonnée à une prise en charge maximale de 50 % du coût du projet.

Le comité de sélection appréciera la destination de l'aide financière sollicitée et se réservera la possibilité de modifier l'assiette du projet.

Si le budget du projet est inférieur à 3 000 €, l'association LIGAMS procèdera au versement de la subvention totale au démarrage du projet attesté par délibération du CA de l'association ou de la gérance de l'entreprise porteuse du projet.

Si le budget du projet dépasse 3 000 €, l'association LIGAMS procèdera au versement de l'aide en deux fois :

- un premier versement représentant un acompte de 60 % du montant de l'aide interviendra dans les meilleurs délais à compter de la notification d'attribution de la subvention,
- le versement du solde sera réalisé après transmission d'un bilan final de l'action.

Si le projet n'a pas été réalisé ou si sa réalisation s'avère très éloignée du projet initialement présenté, le versement du solde pourra être reconsidéré. Il peut même être demandé la restitution du premier versement.

Les sommes non versées ou reprises seront réaffectées au financement des projets retenus lors de la prochaine PASSEM.

Le projet devra être réalisé et le solde de l'aide devra être obligatoirement versé **avant le 31 mai 2022**.

L'association LIGAMS communiquera sur les projets lauréats de cet appel à projets.

V. Contact

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter l'association LIGAMS par courriel : ligamsligams@gmail.com

VI. Grille repère de caractérisation de la transmission de la *Lenga Nosta*

FINALITÉ

N° 1	Le projet répond-il à un besoin sur le territoire d'implantation ? Ce besoin est-il non couvert ou mal couvert sur le territoire concerné ?
N° 2	Le contexte global d'émergence du projet, est-il clairement explicité ?
N° 3	Le projet répond-il à l'exigence de transmission et/ou de valorisation de la <i>Lenga Nosta</i> ? Le projet de transmission/valorisation est-il clairement explicité ?
N° 4	Le projet génère-t-il d'autres effets positifs (impacts économiques, environnementaux, sociétaux ou sociaux) ?
N° 5	Le projet est-il rédigé en <i>Lenga Nosta</i> (graphie normalisée utilisée par l'éducation nationale) ?

IMPLICATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LE BESOIN

N° 6	Les bénéficiaires visés ainsi que les autres parties prenantes, publiques et privées, du territoire d'implantation sont-ils impliqués (dans l'identification du besoin et/ou dans la co-construction de la réponse et/ou dans la mise en œuvre opérationnelle du projet) ?
N° 7	Des partenariats sont-ils mobilisés et développés ?

NOUVEAUTÉ, EXPÉRIMENTATION, DÉVELOPPEMENT

N° 8	Le projet est-il une réponse nouvelle ou significativement distincte des solutions disponibles sur le territoire d'implantation ? S'il s'inspire de projets existants sur d'autres territoires est-ce qu'il s'adapte aux besoins ? OU Le projet permet-il de structurer des actions existantes et de les développer ?
------	---

VISION STRATÉGIQUE

N° 9	La pertinence de la réponse apportée et l'impact du projet sur le besoin identifié sont-ils évalués (outils et indicateurs quantitatifs et qualitatifs) ?
N°10	Le projet s'inscrit-il dans le long terme (qualité du plan d'action, crédibilité de la proposition, réponse durable à des besoins sociaux ou sociétaux) ?
N°11	Le modèle économique du projet est-il viable ?
N°12	Le projet a-t-il vocation à changer d'échelle et/ou à inspirer de nouveaux projets sur d'autres territoires ?